



AVIS DE COURSE

COUPE du PRINTEMPS



Yacht Club de Pointe-Claire
Lac St. Louis, Québec

Dimanche le 16 juin, 2024

1. RÈGLES

- 1.1. Cette régata est régie par les Règles telles que définies dans les Règles de course à la Voile 2021-2024.
- 1.2. En cas de conflit, le texte anglais prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Les instructions de course seront disponibles au plus tard à 17h00, mercredi le 12 juin 2024, sur le tableau d'affichage officiel du YCPC.

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau d'affichage officiel du YCPC se trouve à <https://www.pcyq.qc.ca/fr/tableau-daffichage-officiel-2/>
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course pourra utiliser la radio VHF pour toute communication de courtoisie. Le canal sera indiqué dans les Instructions de Course.
- 3.3 [DP] À partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 La course est ouverte à tous les bateaux avec handicap SLVYRA valide. Le comité de course autorisera d'autres bateaux à participer en attribuant un handicap provisoire.
- 4.2 Les divisions sont définies comme suit :
 - Division 1 : Les bateaux de classe PHRF 1 et PHRF 2, spi et voile blanche.
 - Division 2 : Tous les autres bateaux (y compris les dériveurs), spi et voile blanche.
- 4.3 Les participants doivent s'inscrire ici à <https://www.pcyq.qc.ca/fr/evenement/spring-cup/> avant 20h00 samedi le 15 juin 2024.
- 4.4 Sur l'eau, un bateau éligible doit s'enregistrer (check in) en naviguant avec sa grand-voile hissée tribord amures devant le tableau arrière de l'embarcation du comité de course et héler au comité de course son numéro de voile, sa division et sa sélection de voiles pour la course, c'est-à-dire spi ou voile blanche. Le comité de course accusera réception de l'enregistrement par un signe de la main (pouce levé, ok ou salut).

5. PROGRAMME

- 5.1 Une seule course est planifiée.
- 5.2 Le premier signal d'attention est prévu pour 11h00.

6. AIRE DE COURSE

- 6.1 L'annexe A vous indique l'aire de course.

7. PARCOURS

- 7.1 La course aura lieu sur un parcours longue distance (approximativement 6-7 miles nautiques) en utilisant les bouées SLVYRA.

8. PRIX

- 8.1 Les prix seront décernés comme suit:
 - a) Au bateau classé premier lorsque moins de 4 bateaux sont scorés;
 - b) Aux bateaux classés premier et deuxième lorsque 4 bateaux sont scorés;
 - c) Aux bateaux classés premier, deuxième et troisième lorsque plus de 4 bateaux sont scorés.

9. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

- 9.1 Selon la règle 3 DÉCISION DE COURIR des Règles de Course à la Voile 2021-2024: 'La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.' Ainsi, en participant à cet événement, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et un lac agité, des changements soudains de conditions météorologiques, une défaillance de l'équipement, des erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, une perte d'équilibre sur une plate-forme instable et de la fatigue entraînant un risque accru de blessures. Le risque de blessure permanente et catastrophique ou de décès par noyade, traumatisme, hypothermie ou autres causes est inhérent au sport de la voile.

10. ASSURANCE

- 10.1 Chaque bateau participant doit être assuré par une assurance responsabilité civile valide avec une couverture minimale de 1,000,000.00 \$ CAD par incident ou l'équivalent.

ANNEXE A – L'AIRES DE COURSE

